RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2023, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par de l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires (M57 et M4). La présentation est issue du logiciel de l'Etat TOTEM. Celui-ci formate les données budgétaires pour la télétransmission au contrôle de légalité à la Préfecture de Gironde.

BUDGET PRIMITIF 2024 : LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retranscrit financièrement l'action municipale dans le périmètre des compétences générales de la commune de La Teste de Buch.
Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2023. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

I) Informations générales,

II) Présentation générale du budget,

III) Vote du budget,

IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il vous est proposé d'aborder le Budget Primitif 2024 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II A2 et II A3 du document budgétaire.

Cette présentation se déclinera selon le schéma suivant :

- Section de fonctionnement :
  - Recettes :
    - Recettes réelles
    - Recettes d'ordre
  - Dépenses :
    - Dépenses réelles
    - Dépenses d'ordre

- Section d'investissement :
  - Recettes :
    - Recettes réelles
    - Recettes d'ordre
  - Dépenses :
    - Dépenses réelles
    - Dépenses d'ordre

L'évolution sera abordée sur le même niveau d'étape budgétaire à savoir le budget primitif, pour l'exercice 2024 en comparaison avec celui de 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 retrace les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement courant des services de la ville.
Au Budget Primitif 2024, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 49 070 100 € (43 069 040 € en 2023).

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 013 : Atténuation de charges	20 000,00 €	36 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes dive	1 515 580,00 €	2 153 930,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	143 500,00 €	175 200,00 €
Chapitre 731 : Fiscalité locale	36 172 610,00 €	40 802 930,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 358 650,00 €	5 016 220,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	485 200,00 €	435 820,00 €
Total des recettes de gestion courante	**42 695 540,00 €**	**48 620 100,00 €**
Chapitre 76 : Produits financiers	1 000,00 €	
Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
Total des recettes réelles de fonctionnement	**42 696 540,00 €**	**48 620 100,00 €**
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	372 500,00 €	450 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**372 500,00 €**	**450 000,00 €**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	43 069 040,00 €	49 070 100,00 €

A) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 48 620 100 €

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).
Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courante, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Les recettes de gestion courante : 48 620 100 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 013 : Atténuation de charges	20 000,00 €	36 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes dive	1 515 580,00 €	2 153 930,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	143 500,00 €	175 200,00 €
Chapitre 731 : Fiscalité locale	36 172 610,00 €	40 802 930,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 358 650,00 €	5 016 220,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	485 200,00 €	435 820,00 €
Total des recettes de gestion courante	**42 695 540,00 €**	**48 620 100,00 €**

Les recettes de gestion courante sont les ressources pérennes de la collectivité. Elles garantissent l'équilibre financier des dépenses liées à l'action municipale sur le long terme.

- **Chapitre 013 : les atténuations de charges : 36 000 €**

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Elles correspondent pour l'essentiel, aux remboursements d'indemnités journalières, aux remboursements de charges sociales lors d'absence pour maladie.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 013 : Atténuation de charges	20 000,00 €	36 000,00 €

Ces recettes au Budget Primitif 2024 sont prévisionnelles.

- **Chapitre 70 : Produits des services : 2 153 930 €**

Ce chapitre retrace les ventes, les prestations de service et produits afférents aux activités annexes des services municipaux.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes dive	1 515 580,00 €	2 153 930,00 €

Ces recettes des services sont particulièrement dépendantes des évènements (hausse des prix, inflation, crise sanitaire, …) qui font fluctuer la fréquentation et le recours aux services de la ville. Les produits de services se déclinent en :

- Recettes des services municipaux correspondant aux produits payés par les usagers (Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), Garderies périscolaires, Crèches municipales, Activités des maisons de quartier, Billetterie du théâtre Cravey, Adhésion au Conservatoire de musique…),
- Redevances d'occupation du domaine public telles que les permissions de voirie, les redevances des concessionnaires de réseaux publics (électricité, gaz, télécom…) et les concessions dans les cimetières,

- Remboursements de charges des usagers du domaine privé communal ainsi que les frais liés aux mises à disposition tels que les budgets annexes Pôle nautique et Ile aux Oiseaux ; et à l'EPIC Office du Tourisme Hippocampus / Office de Commerce et d'Artisanat,
- Recettes des ventes de bois.

➢ **Chapitre 73 : Impôts et taxes : 175 200 €**

Avec la nomenclature M57 le chapitre 73 de la nomenclature M14 s'est scindé en 2 parties : chapitre 73 « Impôts et taxes » et chapitre 731 « Fiscalité locale ».

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 73 : Impôts et taxes	143 500,00 €	175 200,00 €

Désormais ce chapitre budgétise :

❖ *Les compensations de fiscalité de la COBAS* pour un montant de 80 200 € (en réduction du BP 2022 : 81 000 €). C'est en lien direct avec l'attribution de compensation (dépense de fonctionnement au chapitre 65) versée par la Ville à la COBAS.

❖ *Le reversement* du prélèvement Etat sur les *produits des jeux pour les paris hippiques* conformément à la loi de finances 2019 pour 95 000 € (moyenne entre encaissement et prévision 2023).

➢ **Chapitre 731 : Fiscalité directe : 40 802 930 €**

Les impôts et taxes figurent au chapitre 731 du budget. Ces recettes sont la ressource essentielle de la collectivité.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 731 : Fiscalité locale	36 172 610,00 €	40 802 930,00 €

Ce chapitre comprend :

❖ *Les contributions directes* pour un montant prévisionnel attendu de 34 434 160 € (30 262 390 € au BP 2023) dont la variation s'explique par :
  - Réajustement du montant des contributions directes 2023 (1,4 M€),
  - Revalorisation de 4 % des bases entre 2023 et 2024 (1,2 M€),
  - Majoration de Taxe Habitation sur résidences secondaires (1,6 M€).

  Dans l'attente des bases prévisionnelles 2024, le produit inscrit au Budget Primitif 2024 est :
  - Produit de la taxe d'habitation perçue au titre des résidences secondaires majoré de 35 % avec revalorisation des bases de 4 %,

- Produit attendu de la taxe foncière sur les propriétés bâties conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation,
- Complément de l'Etat en fonction du différentiel des ressources 2020,
- Produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par le versement par l'Etat d'un complément permettant de maintenir le produit perçu antérieurement par le biais d'un coefficient correcteur. A cela s'ajoute l'adoption de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la revalorisation des bases.

L'engagement de la municipalité sur la baisse de 20 % sur le taux communal 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenu. Cette perte de recette est compensée par une efficience de l'ensemble des ressources de la collectivité et une optimisation des dépenses.

- *Les autres recettes fiscales* pour un montant estimé à 6 368 770 € (5 972 720 € au BP 2023) comprennent :
  - La taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) = 3 500 000 € (3 500 000€ au BP 2023),
  - La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) = 928 000 € (750 000€ au BP 2023),
  - La taxe de séjour prévisionnelle = 1 340 000 € (1 100 000 € au BP 2023) qui sera reversé à l'EPIC Hippocampus Office de Tourisme / Office de Commerce et d'Artisanat,
  - La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) = 343 370 € (350 000 € au BP 2023),
  - La redevance des mines = 220 000 € (200 000 € au BP 2023),
  - Les impôts sur les spectacles = 5 400 € (5 220 € au BP 2023),
  - Les taxes sur les passagers du bancs d'Arguin = 20 000 € (5 000 € au BP 2023),
  - Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères = 12 000 €.

- **Chapitre 74 : Dotations et participations : 5 016 220 €**

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et des principaux partenaires que sont la CAF, la COBAS, le Conseil Départemental, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Union Européenne.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 358 650,00 €	5 016 220,00 €

Ces produits marquent une augmentation prévisionnelle de 657 570 € par rapport au BP 2023.

L'ensemble de ces recettes s'établit ainsi :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 2 371 770 € (2 420 000 € au BP 2023),

- Dotation nationale de péréquation = 354 810 € (373 485 € au BP 2023),
- FCTVA de Fonctionnement = 45 000 € (70 000 € au BP 2023),
- Compensation de l'Etat au titre de contributions directes prévues pour un montant de 237 700 € (stabilité avec BP 2023),
- Financement de la stratégie locale Plan plage Salie Nord = 211 060 €,
- Subventions des différents partenaires de la Ville (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Union Européenne, Caisse d'Allocations Familiales et COBAS) = 1 795 880 € :
    - Secteur Petite Enfance : 1 077 600 €,
    - Jeunesse et Education : 381 250 €,
    - Vie des quartiers : 160 073 €,
    - Entretien et gestion des prés-salés : 49 452 €,
    - Délivrance d'actes civil : 2 000 €,
    - Titres sécurisés (CNI, passeport) : 36 000 €,
    - Surveillance, gestion et nettoyage des plages : 34 000 € Département et 30 000 € EPIC Hippocampus
    - Sports CAP 33 : 12 165 €,
    - Dotation de recensement : 5 640 €,
    - Fonds départemental de taxe professionnelle : 4 500 €,
    - Participation aux élections : 3 200 €.

➢ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 435 820 €**

Ces recettes correspondent essentiellement aux loyers et aux différentes redevances.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	485 200,00 €	435 820,00 €

Les recettes se composent ainsi :

- Les charges de gestion courante et les apurements de rattachements : 150 005 €,
- Les loyers et locations de salles : 175 750 €,
- Remboursement de l'EPIC Hippocampus des charges portées par la Ville : 100 000 €,
- Refacturation des assurances aux budgets annexes : 3 565 €,
- Refacturation de frais de formation dans le cadre d'un départ pour mutation externe : 6 500 €.

La disparition de l'hébergement de restauration (- 171 200 €) et de la baisse des loyers (- 87 250 €) sont compensées par la budgétisation des remboursements par l'EPIC Hippocampus des charges portées par la Ville (100 000 €), les produits de gestion courante ainsi que la réévaluation des apurements de rattachements et des transpositions en M57 (150 000 €) sont les principales différences.

B) LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 450 000 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement. **Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.**

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	372 500,00 €	450 000,00 €

Ce chapitre retrace les dépréciations de subventions transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » = 200 000 € et la valorisation des travaux en régie figurant au compte 722 « Travaux en régie – Immobilisations corporelles » = 250 000 €.

2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 011 : Charges à caractère général	9 356 030,00 €	9 730 380,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	22 409 490,00 €	23 508 210,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	2 821 610,00 €	3 175 100,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 816 110,00 €	3 426 370,00 €
Total des dépenses de gestion courante	**37 403 240,00 €**	**39 840 060,00 €**
Chapitre 66 : Charges financières	580 800,00 €	513 200,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	30 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**38 014 040,00 €**	**40 403 260,00 €**
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	900 000,00 €	3 866 840,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 155 000,00 €	4 800 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**5 055 000,00 €**	**8 666 840,00 €**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	43 069 040,00 €	49 070 100,00 €

A) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 40 403 260 €

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).
Elles comprennent d'une part, les dépenses de gestion courantes, d'autres part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

Les dépenses de gestion courante : 39 840 060 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 011 : Charges à caractère général	9 356 030,00 €	9 730 380,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	22 409 490,00 €	23 508 210,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	2 821 610,00 €	3 175 100,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 816 110,00 €	3 426 370,00 €
Total des dépenses de gestion courante	**37 403 240,00 €**	**39 840 060,00 €**

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public.

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 9 730 380 €**

Ce chapitre retrace les dépenses réelles telles que les acquisitions de fournitures, de prestations de services ainsi que les taxes payées par la Ville pour l'action municipale. Ces dépenses sont essentiellement composées des fournitures, des fluides (eau, électricité, chauffage urbain), des contrats de prestation de service, des assurances, de l'entretien, la réparation, la maintenance, les charges locatives et les impôts payés par la ville.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 011 : Charges à caractère général	9 356 030,00 €	9 730 380,00 €

Ces dépenses sont orientées à la hausse de 374 350 € par rapport au BP 2023 en raison de la poursuite de l'inflation qui impacte désormais l'ensemble des dépenses de la commune.

Il est à noter que le déploiement de la nomenclature fonctionnelle a démultiplié les lignes budgétaires tout en participant à la qualité comptable comme le travail sur les imputations budgétaires.

Les principales variations sont notamment :

- Culture : + 65 K € (moins d'achat de prestations pour compenser les hausses de réception, hébergement, transport, gardiennage et droits d'auteurs, étude du projet du Musée de France),
- Electricité : - 410 K€,
- Chauffage urbain : - 20 K €,
- Frais liés au garage : + 98 K€ (hors carburant),
- Fournitures administratives, scolaires, livres, vaccins, autres : - 13 K€,
- Prestations de services : - 23 K€ voiries et démocratie participative,
- Restauration : + 35 K€ avec la nouvelle DSP restauration,

- Produits de traitements, fournitures et matériels d'espaces verts : + 64 K€,
- Voiries et infrastructures : + 18 K€ (avec compensation entre les différentes dépenses),
- Maitres-nageurs sauveteurs : - 26 K€ fin du coût de l'hébergement avec DSP camping de Cazaux en 2024),
- Loyers parking poste : - 39 K€ fin de provision,
- Participation à l'entretien des plages auprès de l'ONF : + 30 K€ (inscription au BP),
- Contrôle de l'obligation légale de débroussaillement : + 40 K€,
- Locations copieurs : - 10 K €,
- Gestion et entretien des prés salés : + 22 K€,
- Entretien de jardins : - 15 K€,
- Entretien des bâtiments : + 10 K€,
- Entretien de voiries : - 32 K€,
- Entretien des réseaux : + 54 K€,
- Maintenance : + 58 K€ bâtiments et matériels entretien jardins (malgré – 28 K€ logiciels et – 20 K€ matériels entretien espaces verts sportifs),
- Assurances : + 103 K€ sinistralité + dommage/ouvrage du Conservatoire,
- Etudes et recherches : + 120 K€ plan plage lacustre, bilan des émissions de gaz à effet de serre, étude foncière pour la forêt usagère, - 15 K€ économie d'énergie,
- Honoraires et frais d'actes de contentieux : + 65 K€ conseils juridiques + frais et dépens de justice, géomètre,
- Honoraires et conseils sur bâtiments : - 14 K€,
- Frais d'agence sur transaction immobilière : - 10 K€,
- Formation : - 3 K€,
- Catalogues et imprimés : + 29 K€,
- Voyages, déplacements et missions : + 16 K€ nouveauté de budgétisation,
- Frais de télécommunications : - 49 K€ (renégociation du contrat de téléphonie),
- Frais de nettoyage des locaux : + 89 K€,
- Frais de mise à disposition du médecin de travail : - 6 K€,
- Participation à la caisse de la forêt usagère : + 15 K€ nouveauté,
- Taxe sur les logements vacants : - 2 K€,
- Dépenses diverses dans l'ensemble des services marquées par la hausse généralisée des prix : 130 K €

➢ **<u>Chapitre 012 : Charges de personnel : 23 508 210 €</u>**

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations, les charges sociales salariales et patronales du personnel municipal.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 012 : Charges de personnel	22 409 490,00 €	23 508 210,00 €

Ces dépenses sont orientées à la hausse de 1 098 720 € par rapport au BP 2023 du fait de causes exogènes et de causes liées à la politique des ressources humaines de la commune. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion 2021/2026.

- **Des causes exogènes expliquent l'augmentation de la masse salariale en 2024**

a) L'effet report des revalorisations salariales des fonctionnaires en 2023

- Les agents de la fonction publique ont vu leur situation s'améliorer considérablement. L'augmentation de 2,5% des rémunérations fixes (190 000 €),
- Parallèlement à cela, l'augmentation du SMIC de 1,81% au 1er janvier a bénéficié à tous les agents au salaire minimum (96 000 € en 2024),
- Une mesure spécifique pour les bas salaires permettant jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires (environ 120 € et jusqu'à 7% de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024 : (140 000 €).

Ces mesures ont un impact sur l'année 2024 appelé « effet report » sur l'augmentation de la masse salariale de 2024.

b) Les augmentations prévues en 2024

- Une augmentation de 5 points d'indice pour les agents publics au 01/01/2024 : (115 000 €),
- Une revalorisation du point d'indice en 2024. Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guerini, a annoncé une revalorisation de 1,5% du point d'indice de la fonction publique à partir du 1er juillet 2024 : (125 000 €),
- L'organisation des élections européennes sous forme d'indemnités horaires : 30 000 €),
- Le gouvernement prévoit d'augmenter d'1 point le taux de cotisation des employeurs de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (la CNRACL) à compter de 2024, pour atteindre 31,65 %, contre 30,65 % actuellement : (40 000 €),
- Les mesures de valorisations des Comptes Epargne Temps (CET) et l'augmentation de la prise en charge des transports pour les agents utilisant les services de transport en commune et l'augmentation des frais de déplacement des agents en mission : (4 400 €).

- **Des causes liées à la politique Ressources humaines menée à travers les Lignes Directrices de Gestion 2021-2026 expliquent l'augmentation de la masse salariale en 2024**

- Afin d'accompagner le pouvoir d'achat des agents, la commune s'inscrit dans une démarche volontaire d'attribution des titres-restaurants au 01/01/2024, dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion 2021/2026. Elle vise à renforcer et à développer l'offre d'action et de protection sociale du personnel communal. Elle constitue

également une mesure sociale de lutte contre la précarisation du personnel, ainsi qu'une mesure d'attractivité et de fidélisation en offrant un gain de pouvoir d'achat aux agents non imposable (250 000 €),

- Le maintien dans l'emploi d'agents par le reclassement (2 agents du CCAS + 2 agents SOGERES/ fin de Délégation de Service Public de la restauration scolaire (110 000 €) : les 4 agents sont transférés sur le budget de la ville,
- Soutien à l'embauche des jeunes en contrat d'apprentissage malgré la fin des aides gouvernementales et les surcouts salariaux induits par le doublement des postes et le versement de point de bonification pour les tuteurs. Embauche de 3 apprentis dans les services suite à la fin de leur apprentissage sur les grilles indiciaires correspondant à leur niveau de diplômes obtenus soit 2 masters et une auxiliaire de puéricultrice (140 000 €),
- Maintien de l'accompagnement professionnel de la carrière des agents (promotions internes et avancements de grade) (+ 50 000 €),
- Augmentation du coût indiciaire de la saison 2024 et embauche de MNS supplémentaires en l'absence des CRS (+ 100 000 €).

➢ **Chapitre 014 : Atténuations de produits : 3 175 100 €**

Ce chapitre retranscrit l'ensemble des prélèvements opérés sur les produits fiscaux communaux.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 014 : Atténuation de produits	2 821 610,00 €	3 175 100,00 €

Ces dépenses se déclinent en :

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Rurale et Urbaine (SRU) correspondant aux pénalités de déficit de logements sociaux = 570 000 € (532 610 € au BP 2023),
- Attribution de compensation (AC) versée à la COBAS = 665 000 € (identique au BP 2023),
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) = 600 100 € (515 000 € au BP 2023),
- Taxe de séjour reversée à l'EPIC Hippocampus OT/OCA dont 10 % sur N-1 au Département = 1 340 000 € (1 100 000 € au BP 2022).

➢ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 3 426 370 €**

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 816 110,00 €	3 426 370,00 €

Ces dépenses s'articulent :

- *Les contingents obligatoires* = 189 000 €
  - Participation écoles privées Saint Vincent et Saint Thomas = 189 000 € (158 000 € au BP 2023).

- *Les subventions aux organismes publics* = 1 997 060 €
  - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) = 1 700 000 € (1 300 000 € au BP 2023),
  - Reversement à l'ONF de subvention FEDER perçue en lien direct avec les dépenses planifiées dans le cadre d'actions de la stratégie locale du Plan plage Salie Nord = 211 060 €,
  - Reversement taxe des passagers à la SEPANSO = 20 000 €,
  - Communauté de commune des grands lacs = 2 000 € (1 800 € au BP 2023),
  - EPIC Hippocampus OT/OCA pour les animations de festival, carnaval, feu d'artifice et marché de noël = 64 000 € (transfert).

- *Les subventions aux organismes privés* = 501 572 € (507 900 € au BP 2023)

Ces subventions aux associations sont imputées à l'article 6574 « subventions aux associations ». Elles se répartissent comme suit :

  - Comité des œuvres sociales (COES) = 118 622 €,
  - Aides aux associations = 19 800 €,
  - Autres actions de coopération décentralisées = 5 000 €,
  - Autres services de protection des personnes et des biens = 5 200 €,
  - Enseignement du 2ème degré = 3 000 €,
  - Sport scolaire = 2 000 €,
  - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles = 39 500 €,
  - Bibliothèques, Médiathèques = 150 €,
  - Musée = 500 €,
  - Sports = 290 800 €,
  - Manifestations sportives = 4 000 €,
  - Actions sociales = 4 000 €,
  - Intervention économique transversale = 9 000 €,

- *Les admissions en non-valeur* de créances irrécouvrables et les créances éteintes = 20 000 € (15 000 au BP 2023).

- *Les indemnités, frais de mission et de formation des élus* = 266 410 € (266 363 € au BP 2023).

- *Les abonnements relatifs à l'usage de logiciels* = 44 610 € (47 800 € au BP 2023).

- *Viager* = 27 700 € après fin du remboursement en capital.
- *Cotisation SIVU* = *4 000* €.
- *Repas scolaires* dans le cadre de la DSP de restauration = 302 000 €.
- Autres : Prix attribués = 4 000 €, Intérêts moratoires = 5 000 €, Charges exceptionnelles sur opération de gestion = 50 018 €, Remboursements de frais de formation en cas de mutation = 15 000 €.

Les dépenses financières et exceptionnelles = 563 200 €

Cet agrégat retranscrit les dépenses réelles de fonctionnement hors « gestion ». Il retrace les chapitres suivants :

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 66 : Charges financières	580 800,00 €	513 200,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	30 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**610 800,00 €**	**563 200,00 €**

Chapitre 66 : Charges financières : 513 200 €

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la commune : intérêts de la dette bancaire et partenariat public privé, Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et intérêts liés aux prêts avec option de trésorerie.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 66 : Charges financières	580 800,00 €	513 200,00 €

Elles sont orientées à la baisse en raison du profil d'extinction de la dette. La ventilation s'opère ainsi :

- Intérêts réglés aux échéances d'emprunts bancaires = 292 500 € (335 000 € au BP 2023),
- Intérêts de dettes du partenariat public privé PPP = 233 000 € (260 000 au BP 2023),
- Intérêts courus non échus = - 12 300 € (-14 200 au BP 2023).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 50 000 €

Les charges exceptionnelles en M57 ne regroupent plus que les prévisions d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	30 000,00 €	50 000,00 €

Elles sont des inscriptions de précaution intégrant les différentes écritures exceptionnelles relatives aux régularisations comptables et aux remboursements des usagers sur exercices clos.

B) LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 8 666 840 €

LE PRINCIPE DES OPERATIONS D'ORDRE :

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et en investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget selon le schéma suivant :

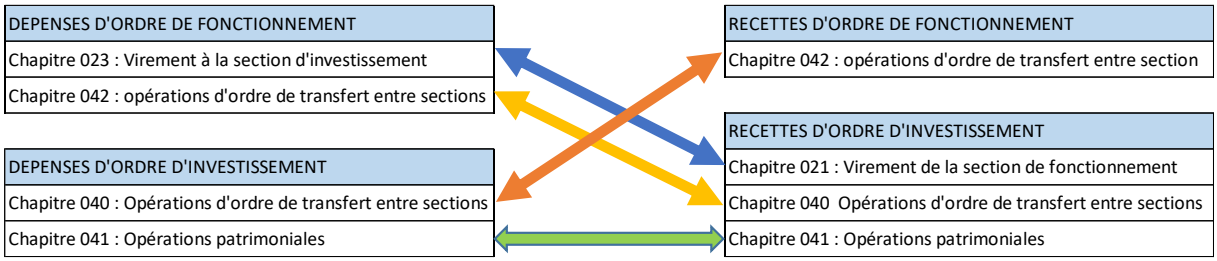

- **Le chapitre 023** représente l'épargne de gestion qui est transférée à l'investissement au chapitre 021 afin de participer au financement de cette section.

- **Le chapitre 042** en fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissements qui constatent l'usure des biens acquis.

- **Le chapitre 040** en investissement s'équilibre avec le chapitre 042 en fonctionnement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement qui se déprécient comptablement avec les amortissements.

- **Les chapitres 041** de la section d'investissement en dépenses et en recettes constatent les régularisations d'affectation comptable définitives de certaines dépenses d'investissement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	900 000,00 €	3 866 840,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 155 000,00 €	4 800 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**5 055 000,00 €**	**8 666 840,00 €**

- **Le chapitre 023** retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement. Il participe à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant transféré à l'investissement est de 3 866 840 €.

- **Le chapitre 042** retrace les dotations aux amortissements figurant au compte 6811 « Dotations aux amortissement des immobilisations » d'un montant de 4 700 000 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées lors de ces dernières années et la comptabilisation désormais au prorata temporis directement sur l'année d'acquisition, avec la nomenclature M57. Les dotations aux provisions figurant au compte 6815 « Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels » sont d'un montant prévisionnel de 100 000 € (identique au BP 2023).

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 49 070 100 € soit en augmentation de 13,93 % par rapport au budget primitif 2023.

L'autofinancement permettant de financer une partie des investissements sera de l'ordre de 3 866 840 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Au Budget Primitif 2024, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 24 942 540 €.

1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre :

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	811 430,00 €	1 281 880,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	3 810 270,00 €	9 079 360,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	- €	
Total des recettes d'équipement	**4 621 700,00 €**	**10 361 240,00 €**
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068)	2 750 000,00 €	2 500 000,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	5 970,00 €	
Chapitre 024 : Produits de cessions	6 417 370,00 €	1 142 000,00 €
Total des recettes financières	**9 173 340,00 €**	**3 642 000,00 €**
Chapitre 4582 : Opérations pour compte de tiers	**195 000,00 €**	**1 572 460,00 €**
Total des recettes réelles d'investissement	**13 990 040,00 €**	**15 575 700,00 €**
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	900 000,00 €	3 866 840,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 155 000,00 €	4 800 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	6 300 000,00 €	700 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	**11 355 000,00 €**	**9 366 840,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 345 040,00 €	24 942 540,00 €

A) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 15 575 700 €

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement, en recettes financières et en recettes d'opérations pour compte de tiers.

Les recettes d'équipement : 10 361 240 €

Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	811 430,00 €	1 281 880,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	3 810 270,00 €	9 079 360,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	- €	
Total des recettes d'équipement	**4 621 700,00 €**	**10 361 240,00 €**

Ces recettes se déclinent en subventions, en emprunts nouveaux et en immobilisation en cours. La nouveauté depuis 2023 est, sur le conseil du comptable assignataire, le transfert du chapitre 23 au chapitre 041 du remboursement des avances sur marchés publics par écritures simultanées en recettes et dépenses pour valorisation dans l'actif.

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 1 281 880 €**

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	811 430,00 €	1 281 880,00 €

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Gironde et de la COBAS perçues au titre d'opérations d'équipement selon des critères définis par chaque organisme subventionneur.

Les recettes attendues sont :

- Les amendes de police = 230 000 € (180 000 € au BP 2023),
- Les subventions de Fonds Départemental à l'Equipement des Communes (FDAEC) pour les équipements correspondant au champ d'application = 61 000 €,
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la construction de l'hôtel de police = 174 000 €,
- La subvention de la COBAS pour la piste d'athlétisme = 750 000 €,
- La subvention de l'Etat pour la cybersécurité = 50 000 €,
- La subvention FEADER pour l'abri vélos à l'école Gambetta = 13 760 € et l'achat de 2 vélos électriques = 1 920 €,
- Autres subventions de l'Etat : 4 gilets pare-balles = 1 000 €, 1 caméra piéton = 200 €.

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés : 9 079 360 €**

Ce chapitre retrace l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget. Il n'est pas obligatoirement mobilisable.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	3 810 270,00 €	9 079 360,00 €

L'emprunt s'appréciera en fonction du résultat de l'exercice 2023 repris au budget supplémentaire 2024 pour financer les dépenses d'équipements.

Les recettes financières : 3 642 000 €

Elles correspondent aux recettes non affectées directement aux dépenses d'équipement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068)	2 750 000,00 €	2 500 000,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	5 970,00 €	
Chapitre 024 : Produits de cessions	6 417 370,00 €	1 142 000,00 €
Total des recettes financières	**9 173 340,00 €**	**3 642 000,00 €**

Ces recettes se déclinent en dotations et produits de cessions.

- **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 2 500 000 €**

Ce chapitre retrace les dotations versées en section d'investissement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068)	2 750 000,00 €	2 500 000,00 €

Ces recettes correspondent :

- Au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2023 = 1 900 000 € (stable par rapport à 2023),
- A la taxe d'aménagement perçue au titre des autorisation d'urbanisme = 600 000 € intégrant la baisse du nombre de permis de construire (850 000 € au BP 2023).

- **Chapitre 024 : Produits de cessions : 1 142 000 €**

Ce chapitre retrace les produits de vente des biens immobiliers et mobiliers de la commune.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 024 : Produits de cessions	6 417 370,00 €	1 142 000,00 €

Ces recettes correspondent aux ventes prévues :

- Propriété bâtie 8 rue Pierre Dignac = 100 000€,
- Propriété 13 rue du général Castelnau = 267 000 €,
- Propriété 4 place Gambetta = 450 000 €,
- Propriété 16 rue du Maréchal Leclerc à Cazaux = 300 000 €,
- 1 véhicule 4x4 = 25 000 €.

Les opérations pour compte de tiers : Chapitre 4582 : 1 572 460 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 4582 : Opérations pour compte de tiers	195 000,00 €	1 572 460,00 €

La reconstruction de la cabane tchanquée n°3 est une opération sous mandat du Conservatoire du littoral pour un montant de travaux en 2024 de 822 460 € en équilibre de dépenses et de recettes.

La construction d'un réceptif sportif intercommunal est une opération sous mandat de la COBAS pour un montant de travaux de 750 000 € en équilibre de dépenses et de recettes.

B) LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 9 366 840 €

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	900 000,00 €	3 866 840,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 155 000,00 €	4 800 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	6 300 000,00 €	700 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	**11 355 000,00 €**	**9 366 840,00 €**

- **Le chapitre 021** retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement et transféré à l'investissement pour 3 866 840 €. Il participe à l'équilibre de la section d'investissement.
- **Le chapitre 040** retrace les dotations aux amortissements figurant aux comptes 28… « Amortissement des immobilisations … », déclinées selon la nature d'achat des biens, d'un montant de 4 700 000 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années. Les dotations aux provisions figurant au compte 15112 « Provisions pour litiges » sont d'un montant prévisionnel de 100 000 € (identique au BP 2023).
- **Le chapitre 041** retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 300 000 €. Auxquels s'ajoute depuis 2023, sur la directive du comptable assignataire, du transfert du chapitre 23, au chapitre 041 du remboursement des avances sur marchés publics estimés à 400 000 €, sur la totalité de l'exercice 2024.

2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 319 820,00 €	215 980,00 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement	288 430,00 €	467 210,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 142 040,00 €	12 034 405,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	6 603 500,00 €	7 562 555,00 €
Total des dépenses d'équipement	**16 353 790,00 €**	**20 280 150,00 €**
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 073 750,00 €	1 889 930,00 €
Chapitre 27 : Autres prêts		
Total des dépenses financières	**2 123 750,00 €**	**1 939 930,00 €**
Chapitre 4581 : Opérations pour compte de tiers	**195 000,00 €**	**1 572 460,00 €**
Total des dépenses réelles d'investissement	**18 672 540,00 €**	**23 792 540,00 €**
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	372 500,00 €	450 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	6 300 000,00 €	700 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	**6 672 500,00 €**	**1 150 000,00 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 345 040,00 €	24 942 540,00 €

Les dépenses d'investissement se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre.

A) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 23 792 540 €

Ces dépenses se déclinent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en opérations pour le compte de tiers.

Les dépenses d'équipement : 20 280 150 €

Les dépenses d'équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la commune. Elles se comptabilisent aux chapitres budgétaires :

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 319 820,00 €	215 980,00 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement	288 430,00 €	467 210,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 142 040,00 €	12 034 405,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	6 603 500,00 €	7 562 555,00 €
Total des dépenses d'équipement	**16 353 790,00 €**	**20 280 150,00 €**

INVESTISSEMENTS EN AP/CP : 13 015 661 €

Dans le cadre d'une politique efficiente d'investissements structurants pour la Ville, il a été décidé d'adopter pour le budget primitif 2022 trois Autorisations de Programmes (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour les exercices budgétaires de 2022 à 2026. Au budget primitif 2023 s'est ajoutée une quatrième Autorisation de Programme avec ses Crédits de Paiement pour l'Innovation numérique et les systèmes d'information.

Pour le Budget Primitif 2024, les Crédits de Paiement se déclinent ainsi :

	Crédits de Paiement 2024
1 - Travaux sur les Bâtiments	6 889 055 €
2 - Travaux Voiries et Infrastructures	5 251 606 €
3 - Matériels de transport et véhicules	300 000 €
4 - Innovation numérique et systèmes d'information	575 000 €
Total des Crédits de Paiement en 2024 =	**13 015 661,00 €**

Le détail des opérations relatives à ces programmes d'investissement est précisé avec la délibération de révision n°6 des AP/CP présentée avant la présente délibération.

INVESTISSEMENTS HORS AP/CP : 7 264 489 €

Ceux-ci sont composés des investissements de l'ensemble des services, hors les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement, en faisant la distinction entre les services techniques et les autres services.

Principaux investissements des services techniques hors AP/CP : 2 584 050 €

- Travaux voiries infrastructures :
  - Extension réseaux ENEDIS : 20 000 €,
  - Aménagements voiries : 200 000 €,
  - Bornes recharges véhicules électriques : 60 000 €,
  - Panneaux de signalisation et jalonnement : 60 000 €,
  - Coffrets électriques : 10 000 €,
  - Aménagements paysagers parking hôtel de police : 400 000 €,
  - Rouleau vibrant et remorque : 39 500 €,
  - Audits énergétiques et branchements d'installations : 80 000 €,
  - Relamping éclairage sur gros sites consommateur : 150 000 €,

    - Chauffage, eau chaude, sanitaires et économie d'énergie : 95 000 €.

- Travaux d'entretien du patrimoine :
    - Outillage commun, matériel et équipements de bureau, mobilier, électro-ménager pour tous les services : 152 600 €,
    - Tables, chaises, bancs, tentes et chariot élévateur pour le service logistique : 43 500 €,
    - Plantations, aménagements paysagers, création et mise aux normes des aires de jeux, abri vélo et mobilier urbain : 425 000 €,
    - Matériels et outillages pour les services jardin et propreté : 19 500 €,
    - Clôture et petit outillage pour les espaces verts du Sport : 55 000 €,
    - Outillages et matériels pour la régie bâtiment : 20 000 €,

- Travaux neufs bâtiments :
    - Travaux dans les écoles : 121 000 €,
    - Extension Biberonnerie Multi-accueil Alexis Fleury : 220 000 €,
    - Pose de films protection solaire : 4 000 €,
    - Remplacement rambarde Roller Hockey : 140 000 €,
    - Panneaux basket suspendus : 40 000 €,
    - Aménagement et sécurisation du hall d'accueil HDV : 200 000 €.

- Equipements divers :
    - Aménagement véhicule des électriciens : 3 950 €,
    - Remplacement extincteurs et défibrillateurs : 20 000 €,
    - Brancards et équipements postes de secours : 5 000 €.

Investissements hors services techniques et hors AP/CP : 4 680 439 €

- Electro-ménagers : 500 €,
- Isoloirs pour 3 bureaux de vote et une urne : 5 560 €,
- Bureau de mariage : 1 500 €,
- 24 cavurnes au cimetière de Cazaux : 25 000 €,
- Restauration et numérisation de registres et de documents d'archives avec fournitures de conservation d'archives : 8 500 €,
- Petits équipements sportifs : 6 000 €,
- Piste d'athlétisme : 1 440 000 €,
- 1 triporteur pour la maison de quartier de Cazaux : 4 500 €,
- Petit mobilier et barnum pour le B'aratin itinérant : 1 210 €,
- Mobiliers, électro-ménagers complémentaires et jeux extérieurs/périscolaires pour les écoles dont dotation pour la nouvelle école Miquelots : 131 600 €,
- Renouvellement courant de matériel de restauration : 3 500 €,

- Mobilier, électro-ménager, matériel pédagogique pour la petite enfance : 8 350 €,
- Equipements scéniques et électroménagers pour le théâtre Cravey : 27 200 €,
- Restauration et acquisition d'œuvres d'Art : 5 500 €,
- Instruments de musique et mobilier pour le Conservatoire de Musique : 12 800 €,
- Fournitures pour l'atelier créatif de la culture : 2 000 €,
- Hypothèse autofinancement maximum reconstruction de la cabane n°3 : 467 210 €,
- Hypothèse d'avances versées dans le cadre de certains marchés publics : 200 000 €,
- Licences, matériels informatiques et radios, réseaux câblés, téléphonie, affichages dynamiques, vidéoprojecteurs, matériels de communication, 2 bornes d'appel d'urgence plage, équipements pour maisons de quartiers : 99 800 €,
- Mobiliers ergonomiques : 6 000 €,
- Enveloppe pour investissements transversaux dans les services : 374 969 €,
- Refonte visuelle et fonctionnelle du site internet de la Ville : 60 000 €,
- Aménagement du nouvel Hôtel de police (mobiliers divers, salle de sport, box cynophile, salle d'armes, électro-ménagers, box motos, équipements divers) et gilets pare-balles, pistolets à impulsion électrique, procès-verbaux électroniques, caméras piétons : 85 760 €,
- Acquisition de terrains nus, de voirie, bâtis et forêt usagère : 1 385 000 €,
- Documents d'urbanisme et cadastre (modification/révision PLU) : 77 980 €,
- Reprofilage accès nouveau poste de secours Salie Nord : 240 000 €.

Les dépenses financières : 1 939 930 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 073 750,00 €	1 889 930,00 €
Chapitre 27 : Autres prêts		
Total des dépenses financières	**2 123 750,00 €**	**1 939 930,00 €**

- **Chapitre 10 : Dotation, fonds divers, réserves : 50 000 €**

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves	50 000,00 €	50 000,00 €

Ce chapitre présente les remboursements de taxes d'urbanisme liés à la possibilité d'annulations de permis de construire.

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 1 889 930 €**

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette de la Ville.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 073 750,00 €	1 889 930,00 €

Conformément aux tableaux d'amortissement de nos prêts, il sera remboursé 1 557 000 € au titre de la dette bancaire sur l'exercice 2024.

Parallèlement est remboursé depuis 2014 la part « capital » du loyer du contrat de Partenariat Public Privé (PPP) de l'Hôtel de ville. Celui-ci sera payé trimestriellement pour un total de 315 000 € en 2024.

Deux emprunts à taux zéro auprès de la CAF pour des travaux dans des centres sociaux se remboursent à hauteur de 17 930 € en 2024.

Les opérations pour compte de tiers : Chapitre 4581 : 1 572 460 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 4581 : Opérations pour compte de tiers	**195 000,00 €**	**1 572 460,00 €**

La reconstruction de la cabane tchanquée n°3 est une opération sous mandat du Conservatoire du littoral pour un montant de travaux en 2024 de 822 460 € en équilibre de dépenses et de recettes.
La construction d'un réceptif sportif intercommunal est une opération sous mandat de la COBAS pour un montant de travaux de 750 000 € en équilibre de dépenses et de recettes.

B) LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 1 150 000 €

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement.
Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	372 500,00 €	450 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	6 300 000,00 €	700 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	**6 672 500,00 €**	**1 150 000,00 €**

- **Le chapitre 040** retrace les dépréciations de subventions transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » = 200 000 € et la valorisation des travaux en régie figurant au compte 722 « Travaux en régie – Immobilisations corporelles » = 250 000 €.

- **Le chapitre 041** retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 300 000 €. Auxquels s'ajoute depuis 2023, sur la directive du comptable assignataire, le remboursement des avances sur marchés publics estimés à 400 000 € sur la totalité de l'exercice 2024.

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 24 942 540 € avec une légère diminution par rapport au budget primitif 2023.
Cependant les dépenses d'équipement passent de 16 M€ en 2023 à 20 M€ en 2024, soit une augmentation de 24 %. De plus, une réduction notable des opérations patrimoniales a changé la structure du budget primitif 2024.

CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte d'inflation, marqué notamment par une hausse des prix de l'ensemble des biens, des prestations et des salaires, la Ville de La Teste de Buch poursuit avec toute la prudence requise, un projet ambitieux d'investissements et de services à la population tourné résolument vers un avenir plus sûr, plus protecteur et plus économe énergétiquement ainsi que plus attentif à la transition écologique, s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale de son organisation (RSO).

Ce projet de Budget Primitif 2024 s'inscrit dans un cadre budgétaire qui se caractérise par :

- Une stabilité des taux d'imposition,
- La dynamique de son épargne,
- La maitrise de son endettement,
- Son accélération d'investissements pluriannuels,
- La maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2024 : LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes de l'Ile aux Oiseaux et du Pôle Nautique retranscrivent des compétences optionnelles exercées par la Ville de La Teste de Buch.
La structure de financement de ces budgets reste stable, à l'exception d'investissements ponctuels et des subventions afférentes. De ce fait, les montants des inscriptions budgétaires varient donc à la marge d'un exercice à l'autre.

BUDGET ANNEXE DE L'ÎLE AUX OISEAUX

Le budget annexe de l'Île aux Oiseaux retranscrit les mouvements budgétaires propres aux dépenses liées à la gestion de l'Île aux Oiseaux conformément au plan de gestion établi en concertation avec le Conservatoire du Littoral.

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH - BUDGET ANNEXE L'ILE AUX OISEAUX EN M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
			Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Chapitre 011 : Charges à caractère général	46 545,00 €	64 480,00 €	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes dive	76 400,00 €	84 800,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	52 000,00 €	56 500,00 €	Chapitre 73 : Impôts et taxes		
Chapitre 014 : Atténuation de produits			Chapitre 74 : Dotations et participations	44 320,00 €	52 400,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
Total des dépenses de gestion courante	**98 545,00 €**	**120 980,00 €**	**Total des recettes de gestion courante**	**120 720,00 €**	**137 200,00 €**
Chapitre 66 : Charges financières			Chapitre 76 : Produits financiers		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles			Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
Chapitre 022 : dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**98 545,00 €**	**120 980,00 €**	**Total des recettes réelles de fonctionnement**	**120 720,00 €**	**137 200,00 €**
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement					
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 472,00 €	17 440,00 €	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	297,00 €	1 220,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**22 472,00 €**	**17 440,00 €**	**Total des recettes d'ordre de fonctionnement**	**297,00 €**	**1 220,00 €**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	121 017,00 €	138 420,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	121 017,00 €	138 420,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles					
Chapitres 204 : Subventions d'équipement			Chapitre 13 : Subventions d'investissement		27 280,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	56 525,00 €	43 500,00 €	Chapitre 16 : Emprunts et dettes		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Total des dépenses d'équipement	**56 525,00 €**	**43 500,00 €**	**Total des recettes d'équipement**	**- €**	**27 280,00 €**
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves			Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068)	19 350,00 €	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes			Chapitre 27 : Autres prêts		
Chapitre 27 : Autres prêts			Chapitre 024 : Produits de cessions	15 000,00 €	
Total des dépenses financières	**- €**	**- €**	**Total des recettes financières**	34 350,00 €	- €
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers			**Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers**		
Total des dépenses réelles d'investissement	**56 525,00 €**	**43 500,00 €**	**Total des recettes réelles d'investissement**	**34 350,00 €**	**27 280,00 €**
			Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	297,00 €	1 220,00 €	Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 472,00 €	17 440,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	**297,00 €**	**1 220,00 €**	**Total des recettes d'ordre d'investissement**	**22 472,00 €**	**17 440,00 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 822,00 €	44 720,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 822,00 €	44 720,00 €

TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES	177 839,00 €	183 140,00 €	TOTAL DU BUDGET EN RECETTES	177 839,00 €	183 140,00 €

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 138 420 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 138 420 € comme suit :

A) Les recettes de fonctionnement :

- RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 137 200 €
  - **Chapitre 70 : Produits de services, du domaine : 84 800€**
    Recettes des autorisations d'occupation temporaire (AOT) des cabanes.
  - **Chapitre 74 : Dotations et participations : 52 400 €**
    Subventions du Conseil Départemental de la Gironde (15 400 €) et de l'Agence de l'eau de l'Adour Garonne (37 000 €) relatives à la gestion des cet espace protégé.

- RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 1 220 €
  - **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 1 220 €**
    Dépréciation des subventions perçues des exercices précédents et de celles prévues en 2024.

B) Les dépenses de fonctionnement :

- DEPENSES REELLES : 120 980 €
  - **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 64 480 €**
    Dépenses liées à la gestion durable de cet espace.
  - **Chapitre 012 : Charges de personnel : 56 500 €**
    Rémunération du gardien du site et de la mise à disposition à hauteur de 25 % du gardien affecté aux prés salés.

- DEPENSES D'ORDRE : 17 440 €
  - **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 17 440 €**
    Amortissement des immobilisations acquises antérieurement et au cours de l'année 2024.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 44 720 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 44 720 € comme suit :

A) Les recettes d'investissement :

- RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 27 280 €
  - **Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 27 280 €**
    Le solde de la subvention pour la rénovation de la cabane de gestion n°21 est d'un montant de 20 000 €. A cela s'ajoute une subvention sur 8 ans versée par l'agence de l'Eau pour l'achat du nouveau bateau pour un montant annuel de 7 280 €.

- RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 17 440 €

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 17 440 €**
  Amortissement des immobilisations acquises antérieurement et au cours de l'année 2024.

B) Les dépenses d'investissement :

❖ DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 43 500 €

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 43 500 €**
  L'ensemble des dépenses d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion.

❖ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 1 220 €

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 1 220 €**
  Amortissement des immobilisations acquises antérieurement et de celles prévues en 2024.

CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE ÎLE AUX OISEAUX

Le budget annexe Île aux Oiseaux s'équilibre au Budget Primitif 2024 à la somme totale de 183 140 €.

Ce montant ne reprend pas les excédents antérieurs (le Compte Administratif 2023 de l'Île aux oiseaux n'est pas voté à ce jour). Ses résultats seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2024 du budget annexe Île aux Oiseaux.

BUDGET ANNEXE DU PÔLE NAUTIQUE

Par délibération du 27 novembre 2012, le conseil municipal a décidé de refondre les budgets annexes de la **halte nautique** et **des corps-morts** en un seul budget dénommé budget annexe du Pôle Nautique. Ce budget retrace l'ensemble des activités générées par la halte nautique de Cazaux et les zones de mouillages du Pyla et de l'Aiguillon à la La Teste de Buch.

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH - BUDGET ANNEXE PÔLE NAUTIQUE EN M4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
			Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Chapitre 011 : Charges à caractère général	385 069,00 €	423 380,00 €	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes dive	574 850,00 €	615 650,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	142 500,00 €	132 160,00 €	Chapitre 73 : Impôts et taxes		
Chapitre 014 : Atténuation de produits			Chapitre 74 : Dotations et participations		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	200,00 €	200,00 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
Total des dépenses de gestion courante	**527 769,00 €**	**555 740,00 €**	**Total des recettes de gestion courante**	**574 850,00 €**	**615 650,00 €**
Chapitre 66 : Charges financières	300,00 €		Chapitre 76 : Produits financiers		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles			Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
Chapitre 022 : dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**528 069,00 €**	**555 740,00 €**	**Total des recettes réelles de fonctionnement**	**574 850,00 €**	**615 650,00 €**
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement					
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 681,00 €	69 300,00 €	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900,00 €	9 390,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**53 681,00 €**	**69 300,00 €**	**Total des recettes d'ordre de fonctionnement**	**6 900,00 €**	**9 390,00 €**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	581 750,00 €	625 040,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	581 750,00 €	625 040,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles					
Chapitres 204 : Subventions d'équipement			Chapitre 13 : Subventions	50 037,00 €	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	90 838,00 €	59 910,00 €	Chapitre 16 : Emprunts et dettes		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Total des dépenses d'équipement	**90 838,00 €**	**59 910,00 €**	**Total des recettes d'équipement**	**50 037,00 €**	**- €**
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves			Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068)		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	5 980,00 €		Chapitre 27 : Autres prêts		
Chapitre 27 : Autres prêts			Chapitre 024 : Produits de cessions		
Total des dépenses financières	**5 980,00 €**	**- €**	**Total des recettes financières**	**- €**	**- €**
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers			**Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers**		
Total des dépenses réelles d'investissement	**96 818,00 €**	**59 910,00 €**	**Total des recettes réelles d'investissement**	**50 037,00 €**	**- €**
			Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900,00 €	9 390,00 €	Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 681,00 €	69 300,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	**6 900,00 €**	**9 390,00 €**	**Total des recettes d'ordre d'investissement**	**53 681,00 €**	**69 300,00 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	103 718,00 €	69 300,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	103 718,00 €	69 300,00 €

TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES	685 468,00 €	694 340,00 €	TOTAL DU BUDGET EN RECETTES	685 468,00 €	694 340,00 €

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 625 040 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 625 040 € comme suit :

A) Les recettes de fonctionnement :

❖ RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 615 650 €

- **Chapitre 70 : Produits de services, du domaine : 615 650 €**
  Recettes des locations d'emplacements à la halte nautique de Cazaux (202 500 €) et des corps morts sur les zones de mouillage (413 150 €).

- RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 9 390 €
  - **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 390 €**
    Dépréciation des subventions reçues des exercices précédents.

B) Les dépenses de fonctionnement :

- DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 555 740 €
  - **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 423 380 €**
    Cumul des charges relatives à la gestion des Halte nautique et Corps-morts.
  - **Chapitre 012 : Charges de personnel : 132 160€**
    Rémunération des personnels de la halte nautique de Cazaux et des mouillages de la zone de La Teste de Buch ainsi que de la zone du Pyla.
  - **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 200 €**
    Prévision si demande d'admission en non-valeur de créance par le comptable assignataire.

- DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 69 300 €
  - **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 69 300 €**
    Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 69 300 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 69 300 € comme suit :

A) Les recettes d'investissement :

- RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 69 300 €

  - **Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 69 300 €**
    Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

B) Les dépenses d'investissement :

- DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 59 910 €

  - **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 59 910 €**
    - Matériel informatique : 1 700 €,
    - Travaux sur quais et pontons : 5 000 €,
    - Balisage zone à enjeux écologiques au lac de Cazaux : 20 000 €,

- Cubes pontons bi-pentes + racks annexes Pyla : 33 210 €.

❖ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 9 390 €

➢ **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 390 €**
Dépréciation des subventions reçues des exercices précédents.

CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE PÔLE NAUTIQUE

Le budget annexe Pôle Nautique s'équilibre au Budget Primitif 2024 à la somme totale de 694 340 €.

Ce montant ne reprend pas les excédents antérieurs (le Compte Administratif 2023 du Pôle Nautique n'est pas voté à ce jour). Ses résultats seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2024 du budget annexe Pôle Nautique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305295-20231213-DEL2023_12_645-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2023
Affichage : 19/12/2023
Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET